

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2013.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tenue le 12 décembre 2013 à 18 :00 heure, à la salle du Conseil, au 300, rue Saint-Patrice à Sherrington.

Monsieur le maire invite l'assemblée à un moment de recueillement personnel

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et présente les membres du conseil présents :

Monsieur Daniel Lussier, Maire
Madame la conseillère : Christine Schultz
Messieurs les conseillers : Mauro Lando, Pierre Boisvert et Éric Beaudin.

Est aussi présent:

Monsieur Michel Demers, Directeur général et secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

Étaient absentes : Mesdames Isabelle Leduc et Louise Lussier

La présente séance a été convoquée en affichant préalablement un avis public et en transmettant un avis de convocation à tous les membres du Conseil et à laquelle, les membres présents ont accusé réception.

Le Maire constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2013-12-254

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour prévu comme suit :

1. Discours du Maire pour l'exercice 2012
2. Approbation du paiement à Flexi-glace
3. Octroi d'un mandat d'évaluation des bâtiments municipaux pour fins d'assurances
4. Règlements de délégation de pouvoir
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents et sont tous d'accord avec l'ordre du jour;

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Pierre Boisvert
Et résolu unanimement

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que proposé, sans modification.

2013-12-255

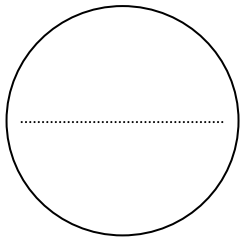
DISCOURS DU MAIRE POUR L'EXERCICE 2012

CONSIDÉRANT QUE ce point avait été reporté à la séance du conseil du conseil du 11 novembre;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont maintenant eu le temps d'apprécier les résultats financiers de l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le discours du Maire sur l'exercice précédent soit fait un mois avant l'adoption du nouveau budget;

Le discours du Maire est déposé et sera transmis aux citoyens par la poste dans le cadre du journal municipal : info municipal.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2013.

2013-12-256

DISCOURS DU MAIRE POUR L'EXERCICE 2012

CONSIDÉRANT QUE ce point avait été reporté à la séance du conseil du conseil du 11 novembre 2013 dans la résolution 2013-11-211;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont maintenant eu le temps d'apprécier les résultats financiers de l'exercice financier 2012 et de prendre connaissance des informations pertinentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le discours du Maire sur l'exercice précédent soit fait un mois avant l'adoption du nouveau budget;

Le discours du Maire est déposé, sera disponible au comptoir et sera transmis aux citoyens par la poste conformément aux dispositions du code municipal du Québec (chapitre c-27.1, article 955) dans le cadre du journal municipal : info municipal.

2013-12-257

APPROBATION DU PAIEMENT À FLEXIGLACE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un contrat d'accordé à la firme FlexiGlace dans la résolution **2013-10-191** pour la fourniture d'un système de fabrication de glace artificielle, suite à un appel d'offre en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QU'un premier paiement équivalent à 35% du montant prévu a été fait le **21 octobre 2013**;

CONSIDÉRANT QU'il y avait eu de mauvaises dimensions de prises préalablement à l'appel d'offres et que par conséquent il a fallu ajouter des sections de tubes pour une valeur de **5 915.46\$**, dans un bon de commande séparé, émis avant la livraison;

CONSIDÉRANT QUE ledit système et son ajout ont été livré à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le contrat signé prévoyait le paiement du solde du prix lors de la livraison a municipalité au montant de 116 546,71\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme s'est engagée par écrit à fournir une assistance lors du démontage dudit système au printemps 2014 et que celle-ci fait partie intégrante du contrat;

Il est proposé par Mauro Lando
Appuyé par Éric Beaudin
Et résolu unanimement

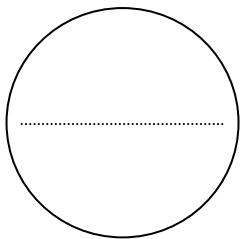
QUE la Municipalité paie le montant de **122 462.17\$** et que ces sommes soient prises à même le surplus non affecté car ce n'était pas prévu au budget;

2013-12-258

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les délégations de pouvoirs octroyés aux fonctionnaires dans l'engagement de dépenses, pour une efficacité accrue des opérations courantes, tout en préservant les contrôles requis sur celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un avis de motion donné par la conseillère Isabelle Leduc à la séance du conseil ordinaire du 2 décembre 2013, avec dispense de lecture, quant à l'approbation d'un règlement régissant la délégation de pouvoirs, tel que précisé dans la résolution 2013-12-336;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Il est proposé par Mauro Lando
Appuyé par Éric Beaudin
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité approuve le projet de règlement no 288 : Règlement concernant la délégation de pouvoirs;

QUE celui-ci soit mis en application dès maintenant;

QUE soit affiché un avis publics à cet effet.

2013-12-259

**OCTROI D'UN MANDAT D'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX POUR FINS D'ASSURANCES**

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments municipaux et leurs contenus sont mal décrits et mal évalués pour fins d'assurances, de l'aveu même des assureurs et ce depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à risque financier et opérationnel si elle doit faire face à un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut remédier à cette situation en évaluant professionnellement ses bâtiments, leurs contenus, leur conformité et les risques;

Il est proposé par Éric Beaudin
Appuyé par Mauro Lando
Et résolu unanimement

QUE la Municipalité mandate la firme ÉVIMBEC pour évaluer les bâtiments de la Ville et déposer un rapport à la fin de janvier 2014 à cette fin;

QUE ce mandat soit fait à forfait n'excédant pas **9 089.02\$**, taxes incluses, conformément à la demande de prix soumise et convenu de gré à gré et que ces sommes soient prises à même le budget de fonctionnement;

QUE l'inspecteur municipal gère ce mandat et fasse rapport au directeur général qui en informera par la suite le Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

2013-12-260

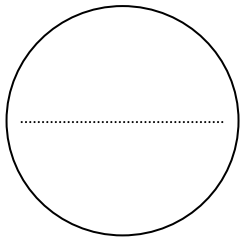
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Éric Beaudin
Et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée à 18h50

Michel Demers
Secrétaire d'assemblée

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**



Je, Daniel Lussier, Maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Lussier, Maire